

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des Marais**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Martine PERRAUD, Vice-Présidente du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2024 Convocation du 15 mars 2024	PRESENTS : Martine PERRAUD Jacques DELALANDE Annie GUIHARD Céline HALGAND Nicole LE GALL Isabelle LETILLIE Pascale MAHE Marie-Anne THEBAUD Jean Claude THOBIE	ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Franck HERVY à Martine PERRAUD Catherine CHAUSSE à Marie-Anne THEBAUD EXCUSES Renée DELORME Joël LEGOFF
Nombre de membres du conseil d'administration : En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10 Quorum : 7		

DELIBERATION N° 2024/03/008	<u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</u>
--------------------------------	--

Rapporteur : Martine PERRAUD

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14 à la désignation d'un Président autre que le Président du CCAS pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 31

Vu la conformité avec le compte de gestion 2023 du compte administratif 2023 de la Trésorerie de Saint Nazaire,

Vu la note de synthèse envoyée le 15 mars 2024 à l'ensemble des élus du Conseil d'Administration

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'adopter le compte administratif 2023 dont, tous les membres du Conseil d'administration ont reçu un exemplaire complet, et que l'on peut synthétiser comme suit :



CA 2023	Dépenses	Recettes	Solde / Total	Total cumulé
Résultat antérieurement reporté				
Fonctionnement		6167.90 €	6167.90 €	
Investissement		215.77 €	215.77 €	6383.67€
Opérations de l'exercice				
Fonctionnement	49 958.49 €	49 241.83 €	-716.66€	
Investissement	0.00€	486.65€	486.65€	- 230.01€
Sous totaux	49 958.49€	56 112.15€	6 153.66€	6153.66€
RAR				
Fonctionnement				
Investissement	0.00€	0.00€	0.00€	
Totaux	49 958.49€	56 112.15€	6 153.66€	

Considérant l'absence de Monsieur le Président lors de la séance du C.C.A.S.

Sous la Présidence de Martine PERRAUD

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT,**

- APPROUVE le Compte Administratif 2023 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale dont les membres du Conseil d'Administration ont reçu un exemplaire
- ARRETE les résultats définitifs de l'année 2023 tels que résumés ci-dessus
- CHARGE le Président ou son représentant légal de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
 Pour copie certifiée conforme
 Au registre sont les signatures
 A La Chapelle des Marais, le 29 mars 2024

**Le Président du C.C.A.S.,
 Franck HERVY,**